

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



### E AVIVA OBLIGATIONS 5-7 A

ISIN : FR0011429471

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

## Objectifs et politique d'investissement

▪ **Classification de l'OPCVM** : Obligations et autres titres de créance internationaux

▪ **Description des objectifs et de la politique d'investissement**

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Obligations 5-7 M, le solde en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître est de « d'investir de manière active sur les obligations et autres titres de créance internationaux afin d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, le meilleur rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux des obligations et autres titres de créance internationaux ».

La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Le FCP sera exposé sur les marchés de taux, de toutes zones, principalement de l'OCDE et à titre accessoire des pays émergents.

Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs. Les valeurs seront ensuite sélectionnées en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.

▪ **Caractéristiques essentielles**

Le portefeuille de l'OPCVM maître pourra détenir jusqu'à 100% de titres de créance et instruments du marché monétaire. Le portefeuille pourra détenir des obligations convertibles jusqu'à 20% de l'actif net. Il pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net. Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de l'OCDE. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Ils pourront être libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la devise de la zone d'investissement.

Le portefeuille de l'OPCVM pourra détenir dans la limite de 10% de son actif des titres donnant accès au capital et des actions issues de ces titres. Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de l'OCDE et à titre accessoire des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la devise de la zone d'investissement.

La détention de titres du secteur privé (hors Etats, établissements publics ou assimilés) non notés ou de rating inférieur à BBB-, haut rendement dits spéculatifs (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation), ou jugé équivalent par la société de gestion, peut atteindre 100% de l'actif net.

*Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.*

*En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.*

*L'OPCVM pourra également être investi à hauteur de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens.*

*Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer l'OPCVM maître au risque de taux et/ou le couvrir des risques taux et devises. Le risque global de l'OPCVM maître est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM maître aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.*

▪ **Indicateur de référence**

Du fait de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement suivie par le fonds maître, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

▪ **Modalités de souscription-rachat**

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert - 75013 Paris).

- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11H00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

- Cet OPCVM capitalise ses sommes distribuables

▪ **Autres informations**

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des titres détenus.

- La durée de placement recommandée est de 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement  
potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement  
potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

▪ **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites**

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés de taux et dans une moindre mesure des marchés actions.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

▪ **Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur**

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : [www.cgpe.com](http://www.cgpe.com)

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement |       |
|--------------------------------------------------------|-------|
| Frais d'entrée                                         | Néant |
| Frais de sortie                                        | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

|                |                |
|----------------|----------------|
| Frais courants | 2,07 % TTC (*) |
|----------------|----------------|

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

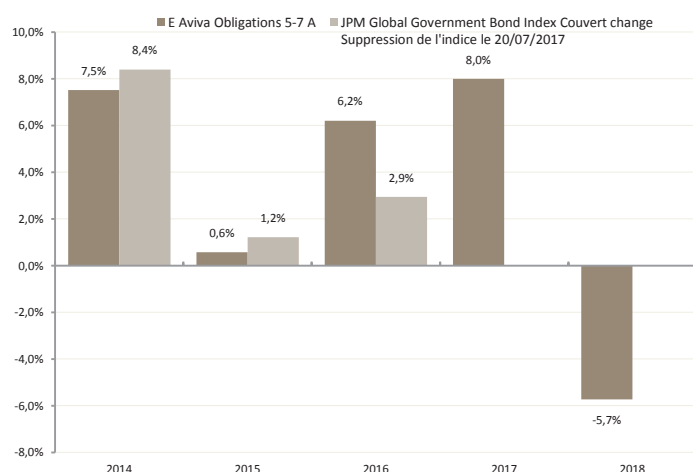
|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Commission de surperformance | Néant |
|------------------------------|-------|

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(\*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.cgpe.com](http://www.cgpe.com)

## Performances passées



Le fonds a été créé le 22 mars 2013.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Au 20/07/2017, l'indicateur de référence JP Morgan Global Government Bond Index a été supprimé.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. En outre, ces performances ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## Informations pratiques

▪ **Dépositaire :** CACEIS Bank

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

**CGPE Entrepreneurs** - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France - Téléphone : 01 43 12 75 60 - [www.cgpe.com](http://www.cgpe.com)

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

**MYRIA Asset Management** - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 février 2019.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com).

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

*Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS*